

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 MAI 2018

COMPTE-RENDU

Séance du 24 Mai 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures dix-huit, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-huit mai deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA N'GOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Teragi CHEVET, Monsieur Madi BOINA BOINA, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL
M. Abdelkarim ZEGGAR	a donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Khalida MOSTEFEEA SBAA	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Evelyne SEEGER à partir de l'affaire 4.1
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI

Ont quitté définitivement la séance :

M. Madi BOINA BOINA au cours de l'affaire 4.1

Mme Teragi CHEVET au cours de l'affaire 6.1

Mme Evelyne SEEGER et M. Julien MUGERIN sur la question orale.

Secrétaire de séance :

Mme Favella HIMEUR

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Madame Favella HIMEUR, Conseillère municipale déléguée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 Mars 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 Mars 2018.

Affaire n° 1.3- Convention d'occupation du domaine public pour installer une cabine photographique automatique au sein de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : François VIGNERON

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre la commune de Stains et la SA PHOTOMATON, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que la redevance annuelle égale à 30 % du chiffre d'affaires hors taxes de la cabine photographique est versée par la SA PHOTOMATON.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'occupation du domaine public, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE : DIT que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n° 1.4 : Adhésion de la commune de Stains à l'association Plaine Energie Citoyenne

Rapporteur : Francis Morin

Les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de statuer à scrutin public.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune de Stains à l'association Plaine Energie Citoyenne.

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de cent euros.

ARTICLE TROIS : DESIGNNE pour représenter la commune de Stains dans les instances de l'association :

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

- Monsieur Francis MORIN, adjoint au Maire, en qualité de représentant titulaire
- Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN, adjointe au Maire, en qualité de représentante suppléante

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget des exercices correspondants.

Affaire n° 2.1- Recours aux agents saisonniers pour la période estivale 2018
Rapporteur : Farida Aoudia-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : AUTORISE le recrutement sur 136 postes pour répondre aux besoins saisonniers pour la période estivale 2018.

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 2.2 - Création d'emplois non permanents
Rapporteur : Farida Aoudia-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE 1^{er} : DECIDE d'adopter la proposition du Maire de créer les postes suivants :

Postes	Nombres	Temps de travail	Services	Cadre d'emplois	Observations
Agent.e.s de la pause méridienne	30	Temps non complet : 2 à 8 heures par semaine, hors vacances scolaires	Enfance/ Petite enfance	Adjoint d'animation	Postes également ouverts aux enseignants de l'Education Nationale en activité accessoire
Juré.e.s d'examen et Accompagnateur.rice.s piano	10	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 60 heures	Ecole Municipale de Musique et de Danse	Assistant d'enseignement artistique	
Journalistes pigistes	3	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 100 feuillets	Mission communication	Attaché	
Besoins temporaires pour assurer des missions spécifiques	30	Temps complet	Tout service	Tout grade de catégorie A, B et C, et de toute filière	Ex : personnels des centres de séjour lors des vacances scolaires hors été

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 2.3 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE 1^{er} : DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la création/ suppression	Nombre de postes
Chargé de mission Gestion Urbaine de Proximité (rédacteur territorial)	Responsable du service de quotidienneté (Attaché territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	1
Agent.e de quotidienneté à temps non complet - 31h30 hebdomadaires (dispositif CUI-CAE)	Agent.e du service de quotidienneté à temps complet (dispositif CUI-CAE)	Entrée en vigueur de la délibération	8

ARTICLE 2 : DECIDE de modifier le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnel :

Poste	Cadre d'emplois actuel	Nouveau cadre d'emplois	Nombre de postes
Responsable du service Vie associative et citoyenneté	Animateur territorial	Attaché territorial	1

ARTICLE 3 : DECIDE de modifier le tableau des effectifs compte tenu de la création des postes non permanents suivants :

Postes	Temps de travail	Services	Cadre d'emplois	Observations	Nombre de postes
Agent.e.s de la pause méridienne	Temps non complet : 2 à 8 heures par semaine, hors vacances scolaires	Enfance/ Petite enfance	Adjoint d'animation	Postes également ouverts aux enseignants de l'Education Nationale en activité accessoire	30
Juré.e.s d'examen et Accompagnateurs.rice.s piano	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 60 heures	Ecole Municipale de Musique et de Danse	Assistant d'enseignement artistique		10
Postes	Temps de travail	Services	Cadre d'emplois	Observations	Nombre de postes
Journalistes pigistes	Temps non complet dans le respect d'une enveloppe annuelle de 100 feuillets	Mission communication	Attaché		3
Besoins temporaires pour assurer des missions spécifiques	Temps complet	Tout service	Tout grade de catégorie A, B et C, et de toute filière	Ex : personnels des centres de séjour lors des vacances scolaires hors été	30

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 2.4 : Actualisation de la délibération instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : BENEFICIAIRES

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

En raison des missions exercées et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, les emplois concernés par la présente délibération sont :

Filière	Cadre d'emplois	Grade
Administrative	Rédacteur	Rédacteur
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
		Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
	Adjoint administratif	Adjoint administratif
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
Technique	Technicien	Technicien
		Technicien principal 2 ^{ème} classe
		Technicien principal 1 ^{ère} classe
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
		Agent de maîtrise principal
	Adjoint technique	Adjoint technique
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		
Animation	Animateur	Animateur
		Animateur principal 2 ^{ème} classe
		Animateur principal 1 ^{ère} classe
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
		Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe
		Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe
Sportive	Educateur des APS	Educateur
		Educateur principal 2 ^{ème} classe
		Educateur principal 1 ^{ère} classe
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif
		Assistant socio-éducatif principal
	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants
		Educateur de jeunes enfants principal
	Infirmier	Infirmier de classe normale
		Infirmier de classe supérieure
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} cl
		Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} cl
	Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe
		Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe
	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
		ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
	Agent social	Agent social
		Agent social principal 2 ^{ème} classe
		Agent social principal 1 ^{ère} classe
Technicien paramédical	Technicien paramédical de classe normale	
	Technicien paramédical de classe supérieure	

Filière	Cadre d'emplois	Grade
Police municipale	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale
		Chef de service de police mun. principal 2 ^{ème} cl
		Chef de service de police mun. principal 1 ^{ère} cl
	Agent de police	Gardien de police
		Brigadier
		Brigadier-chef principal
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation
		Assistant de conservation principal 2 ^{ème} cl
		Assistant de conservation principal 1 ^{ère} cl
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine
		Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe
		Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe

ARTICLE DEUX : CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la production d'un état déclaratif des heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Le versement de ces indemnités est limité à 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

ARTICLE TROIS : CONDITIONS ET CALCUL DE L'INDEMNISATION

Pour les agents à temps complet

La rémunération horaire des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent et de l'indemnité de résidence divisée par 1 820. Ce taux horaire est ensuite majoré de 125 % pour les quatorze premières heures puis de 127 % pour les heures suivantes.

En outre, l'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (de 22 heures à 7 heures) et de 66 % lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié (articles 7 et 8 du décret n°2002-60 précité).

Pour les agents à temps partiel

Les agents qui bénéficient d'un temps partiel sur autorisation ou de droit peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le montant de l'heure supplémentaire applicable à ces agents est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein. Le contingent mensuel de ces heures supplémentaires ne peut excéder un pourcentage du contingent mensuel prévu à l'article 6 du décret du 14 janvier 2002 précité (25 heures) égal à la quotité de travail effectuée par l'agent (article 7

du décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 et article 3 alinéas 2 et 3 du décret n°82-624 du 20 juillet 1982).

Pour les agents à temps non complet

Un agent à temps non complet et appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), amené à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe, est rémunéré sur la base horaire résultant d'une proratisation de son traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet. Au-delà le montant est calculé selon les modalités d'un agent à temps complet et conformément au décret n°2002-60 précité (JO du Sénat du 6 février 2003 - Question n°1635).

ARTICLE QUATRE : CUMULS

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), la concession de logement par nécessité absolue de service, la convention d'occupation précaire avec astreinte et les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTTS). Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Elles ne sont pas cumulables avec le régime spécifique des heures supplémentaires d'enseignement.

Elles ne peuvent être versées à un agent pendant les périodes d'astreinte (sauf si celles-ci donnent lieu à une intervention non compensée par une indemnité spécifique) et pendant les périodes ouvrant droit au remboursement des frais de déplacement.

ARTICLE CINQ : CREDITS BUDGETAIRES

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°2.5 : Création d'un comité technique commun entre la commune de Stains et le Centre Communal d'Action Sociale de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24.05.2018

Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DECIDE la création d'un comité technique unique compétent pour les agents de la commune de Stains et du Centre Communal d'Action Sociale de Stains.

Affaire n° 2.6 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique, décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements, mise en place du paritarisme

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **FIXE**, à six, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

ARTICLE DEUX : **DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et des établissements égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

ARTICLE TROIS : **DECIDE**, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements en relevant.

Affaire n° 3.1 : Opération d'aménagement « Site Duco-Hoechst - Quartier des Trois Rivières à Stains» - avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Ville de Stains, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Société d'Economie Mixte SEQUANO Aménagement

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme

Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention tripartite entre la ville de Stains, l'établissement public territorial Plaine Commune et la Société d'Economie Mixte SEQUANO Aménagement pour le financement de l'opération d'aménagement du Quartier des Trois Rivières à Stains, ci-annexé, modifiant la participation financière de la commune de Stains à la somme de 943 908 € HT.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 2 à la convention tripartite ainsi que tout acte y afférent et à procéder son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.2: Opération d'aménagement "Site Duco-Hoechst - Quartier des Trois Rivières à Stains" - Compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par SEQUANO Aménagement pour l'opération d'aménagement « Site DUCO-HOECHST - Quartier des Trois Rivières à Stains» arrêté au 31 décembre 2017, ci-annexé.

Affaire n°3.3: Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène, de vaisselle, et de matériels de cuisine collective, de stockage et de livraison

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa

GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène, de vaisselle, de matériels de cuisine collective, de stockage et de livraison.

ARTICLE DEUX : **APPROUVE** la désignation de la commune de Stains comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : **APPROUVE** la désignation de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres (CAO) du groupement précité.

ARTICLE QUATRE : **AUTORISE** le Maire de la commune de Stains, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : **AUTORISE** le Maire de la commune de Stains, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché attribué par la CAO du groupement.

ARTICLE SIX : **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 : Répartition des subventions pour les séjours de découverte et les projets éducatifs des écoles et des collèges de Stains pour l'année scolaire 2017-2018
Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix** pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : **APPROUVE** le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2017-2018 dont le montant total de 12 910 € se répartit comme suit :

	nombre de séjours	Lieu	niveau	nombres d'élèves	nombre de jours	nombre de journée enfant	Sub 10 €/journée - enfant	Sub transport 30€/enfant	mise à disposition de perso	dates	Subvention accordée
J.ROSTAND	3 dont 1 Total	Villiers sur Loir 1	CM1/CM2	25	5	125			1	18 au 22 juin	Pension complete prise en charge
			CM1	26	5	130					
		Barioz (Total)	CM2	24	10	240				7 au 17 mai	Subventionné par Entreprise Total
V.HUGO P	2 dont 1 Total	Barioz (Total)	CM1	21	10	210				25 au 29 juin(avec J.M)	Pension complete prise en charge
		Villiers sur Loir 2 (avec V.H)	CM1/CM2	20	5	100					
V.RENELLE P	2	Pralognon	CM2	25	5	125	2 300 €	1 380 €		9 au samedi 13 janvier	3 680 €
			CP	21	5	105					
LE GLOBE	2 dont 1 Total	Beaulieu (Total)	CP-CM1	27	10	270				5 au 15 février	Subventionné par Entreprise Total
			CP-CE1	25	10	250					
		Le Val de Loire	CE1/ CM1	43	2	86	860 €	1 290 €		19 au 20 mars	2 150 €
J.MOULIN	2	Villiers sur Loir 3	CP/CE1	17	5	85			1	4 au 8 juin	Pension complete prise en charge
			CE1	18	5	90					
		Villiers sur Loir 2 (avec V.H)	CE2	24	5	120				1	25 au 29 juin(avec V.H)
G.APOLLINAIRE	1	Alsace	CM2	20	2	40	400 €	600 €		23/24juin	1 000 €
E.TRIOLET	1	Porbail	CE1-CM2	22	5	110	1 100 €	660 €		11 au 15 juin	1 760 €
J.JAURES P	2	Merlimont	CLAD	13	3	39	1 110 €	1 110 €		11 au 13 juin	2 220 €
			CE 1 A	24	3	72					
		Futuroscope	CM1	42	2	84	840 €	1 260 €			25-26 juin
Total	13			437	97	2281	6610	6300	3	0	12 910 €

ARTICLE DEUX : APPROUVE le versement aux établissements scolaires des subventions pour les actions éducatives 2017-2018 aux écoles primaires dont le montant total de 6 000 € se répartit comme suit :

Ecoles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides accordées
V.RENELLE	Villes Musiques du monde	Projet culturel	40 élèves	2 cars (mercredi 8 nov et jeudi 9 nov)
	Projet équitation au centre UCPA	1 classe de CP : 5 séances de 2 heures	21 élèves	navettes la Courneuve
E.TRIOLET	90 ans de l'école	Parcours artistique avec différents ateliers ouverts aux élèves et parents des 2 écoles	460 élèves	300 €
LE GLOBE				300 €
E.ZOLA	Jardinage	Connaissance des plantes et légumes	80 élèves	300 €
V.HUGO	Réalisation de jeux en bois et en plastique	Fabrication de jeux en bois et en plastique par les élèves pour les différents temps de l'enfant,	46 élèves	350 €
J.ROSTAND	Projet intergénération	5 rencontres sont prévues avec la maison de retraite .Projet en partenariat avec la médiathèque St Just(lectures ,écritures et activités orales)	51 élèves	400 €
	Classe à PEAC	Création d'une pièce de théâtre à partir d'un album de jeunesse "sous le grand banian" de J.Claude Mourlevat, avec restitution au StudioTheatre de Stains.	50 élèves	1 500 €
TOTAL				3 150 €

Ecoles	Titre de projet	Descriptif	Effectif	Aides accordées
G.MOQUET	Bouloge sur Mer (choix 1)	Découverte du milieu marin, pour certaine découverte du littoral. Travail sur les matières (eau, sable).Travail sur les éléments,	60 enfants	2 cars journée vu l'effectif 7h00-19h00
	Raconte-moi tes langues (choix 2)	Prestation de service 3 ateliers d'1 heure avec l'association Auberfabrick	toute l'école	700 €
PVC	Théâtre et littérature jeunesse	La pratique théâtrale en lien avec la littérature de jeunesse .Travailler divers aspects du théâtre: théâtre de marionnettes, jeux et scènes jouer par les enfants à partir d'album, visite d'un théâtre;	50	car 1/2 journée +400€
A.FRANCE	La découverte de l'Opéra	Découvrir l'opéra au travers de 3 œuvres : La flûte enchanté, Le Barbier de Séville et Carmen. A la fin de l'année, les enfants assisteront à une représentation l'Opéra Bastille	54	150 €
	Journée au zoo de Vincennes	Travail autour de 5 continents: musique, œuvre d'art, coutumes, langues, cuisines, animaux.....	52+7	car journée
A.LURCAT	BCD	Achat d'album	école	1 000 €
V.HUGO	Projet jardinage	1 classe = 1 bac potagers : nommer et décrire des végétaux .Connaitre les étapes de développement d'un végétal, participer collectivement à la valorisation des espaces communs	école	200 €
V.RENELLE M	Projet jardinage	Projet de sensibilisation des élèves au jardinage et découverte du monde vivant des végétaux. Consommation des fruits et légumes récoltés.	GS:35 élèves	400 €
P.LANGEVIN	Mardi 3 juillet Journée à la mer Fort Mahan	Découverte de la mer : faune, et flore .Découverte du milieu spécifique (eau, sable, végétaux....)	école	2 cars journée
TOTAL				2 850 €

ARTICLE TROIS : APPROUVE le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2017-2018 dont le montant total de 3 720 € se répartit comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Subvention
Joliot Curie	588	1 176 €
Barbara	530	1 060 €
Pablo Neruda	742	1 484 €
TOTAL	1 756	3 720 €

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Affaire n°4.2 : Convention de partenariat "Aide aux Vacances Enfants (AVE)" entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Favella HIMEUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.1 : Convention culturelle entre la commune de Stains et l'association Al Kamandjâti pour la poursuite des cours de musique dans le camp d'Al Amari pour l'année scolaire 2017/2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER

KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention culturelle de partenariat, ci-annexée, entre la commune de Stains et l'Association Al Kamandjâti, relative à la poursuite des cours de français dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari pour l'année scolaire 2017/2018.

ARTICLE DEUX : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3.500 euros à l'association Al Kamandjâti.

Article TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6.1 : PLUi de Plaine Commune - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : APRES EN AVOIR DEBATTU, le Conseil municipal prend acte, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Plaine Commune s'est tenu en la présente séance du conseil municipal.

Affaire n° 6.2 : Candidature au Programme "centres-villes vivants" de la Métropole du Grand Paris (MGP)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'ensemble des procédures à mettre en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE DEUX: AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Métropole du

Grand Paris une aide financière et technique au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants ».

ARTICLE TROIS: AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'appel à manifestation d'intérêt « centres-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE QUATRE: DIT que les dépenses et recettes en résultants seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°7.1 a) : Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois -1ères répartitions 2018

Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN: ACCORDE aux Associations une subvention au titre de l'année 2018 selon la liste ci-annexée.

ARTICLE DEUX: DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2018.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
ASSOCIATIONS STANOISES - FONCTIONNEMENT		
ADMER (Association de Méthodologie et de Réussite)	500,00 €	Soutien scolaire, orientations post-bac, préparation aux concours de la fonction publique, apprentissage de la langue française, cours d'informatique, préparation CV, préparation aux entretiens et aide à la rédaction de lettres de motivation, organisation de sorties culturelles et divers événements.
A. H. P. A. - HAITI POUR L' Avenir	500,00 €	Mise en place d'un service jeunesse, aide humanitaire, scolarisation.
AIS JAG	500,00 €	Lutte contre la violence par la pratique de la musique Gospel, conseil et suivi des jeunes, aide aux devoirs pour les enfants et les jeunes, organisation des concerts, spectacles, événements et apprentissage des instruments de musique pour les jeunes.
AMICALE DES LOCATAIRES VICTOR RENELLE	500,00 €	Organiser la défense des locataires ainsi que leurs intérêts sur le logement social.
ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE STAINS	500,00 €	L'association a pour but de promouvoir et développer la culture potagère, la santé et le développement social. Elle permet l'équilibre physique et psychique des personnes et familles en s'adonnant à l'auto-consommation, le rapport avec les autres, l'entraide et la solidarité. Elle développe des échanges, l'améthodologie de savoirs-faire, la permaculture. Un accent est mis sur les enjeux environnementaux dans le cadre de l'organisation de la parcelle, et dans le mode de plantation.
CFDT	500,00 €	Etude et défense des intérêts communs des salariés, des demandeurs d'emploi ainsi que de l'ensemble des habitants de Stains.
COMITE DES MAMANS DE LA CITE JARDIN	1 000,00 €	Aide aux devoirs pour les enfants du primaire au secondaire, valorisation de la réussite scolaire des jeunes lycéens par la remise d'un diplôme créé par le comité, aide administrative aux habitants, organisation des sorties culturelles en direction des adultes, enfants et jeunes, création et organisation de divers événements.

ECNMS - Ecole Club Nouveau Monde de Stains	500,00 €	Valoriser, promouvoir, développer la pratique de la lutte en général et la lutte traditionnelle africaine en particulier. Eduquer, former, exposer, encadrer, animer, insérer par le sport et la culture.
FRATFRANSEN (Fraternité Franco Sénégalaise)	500,00 €	Organiser, promouvoir et développer des actions culturelles et socio-culturelles en France et au Sénégal. // Création le 23/11/2014.
GUEME	500,00 €	Renforcer les liens entre mères et filles à travers la culture, l'écoute, le conseil et un ensemble d'actions. // Création le 08/07/2015, rayonnement sur l'ensemble de la commune
JEUNESSE DOREE	1 500,00 €	Défense de la dignité humaine, entraide, dialogue intergénérationnel et lutte contre toutes discriminations ; promotion de la science et lutte contre l'ignorance et l'obscurantisme ; soutien scolaire, sport et culture en direction de la jeunesse ; actions d'insertion sociale.
LA BOULE JOYEUSE	150,00 €	Organisation de concours de pétanque.
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE U.N.R.P.A. Union Nationale des retraités et Personnes Agées	600,00 €	Défense des intérêts des retraités, réunions départementales avec les autres unions locales. // Création le 08/08/1980, rayonnement au niveau national, départemental et sur l'ensemble de la commune
SUR LE CHEMIN DU LIVRE	1 000,00 €	Promouvoir l'intérêt pour la lecture par l'information sur l'impact de la lecture dès la naissance, des ateliers de lecture et la création de bibliothèques.
VIE LIBRE	600,00 €	Aider toutes personnes alcooliques et leur redonner une seconde vie.

ASSOCIATIONS SUR PROJET		
<p>ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE STAINS</p>	<p>1 000,00 €</p>	<p>PROJET : « Création d'un jardin pédagogique en permaculture » Les objectifs sont les suivants : - Sensibilisation des enfants des établissements scolaires au monde végétal, animal et minéral qui les entoure ; - Apprentissage des légumes et des fruits, anciens et nouveaux ; - Découverte d'un système de récupération des eaux de pluie et de compostage ; - Favoriser le développement de la personnalité (confiance de soi, respect, politesse, entraide...). Les bénéficiaires de ce projet sont les suivants : - Les élèves des établissements scolaires de la ville et de l'intercommunalité « Plaine Commune » ; - Les enfants des jardiniers de Stains et des villes limitrophes ; - Les maisons de retraite.</p>
<p>CARAVAN SAVEUR - CS</p>	<p>1 500,00 €</p>	<p>PROJET : « CARNAV'STAINS » Conception, élaboration et organisation d'un carnaval afro-caribéen sur Stains par un groupe d'associations : Miel Prod, Action Créole, Mass Paname et Ratrafestains. Ce carnaval a pour but : 1. De fédérer les forces vives de la ville : associations locales, commerçants, écoles, services municipaux, centres sociaux... autour d'un projet commun fort, festif et rassembleur que représente le carnaval Afro-Caribéen. 2. Valoriser les compétences locales en créant des liens entre les acteurs territoriaux et la population. 3. Favoriser les diverses expressions artistiques ainsi que le droit fondamental à la diversité culturelle, et le droit à choisir et vivre sa culture (fondement de la libre expression des peuples) Ce carnaval est proposé le 12 mai 2018 avec un départ à 14h sur la Place Marcel Pointet et une arrivée vers 18h30 sur la Place Nelson Mandela.</p>

JEUNESSE DOREE	1 000,00 €	<p>PROJET : « Fête de quartier » Cette fête de quartier aura pour but de réunir les habitants des secteurs Moulin Neuf, la Prêtresse, Victor Renelle et les Trois Rivières, afin de créer du lien social et intergénérationnel. Un partenariat avec le Centre Social Yamina SETTI est en cours d'élaboration dans le but de proposer des activités communes sur différents stands, un château gonflable, de la restauration. Cette fête se terminera par une projection d'un film sur le terrain de foot.</p>
----------------	------------	---

Affaire n°7.1 b) Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 1ères répartitions 2018 - Association Régionale des Cités Jardins d'Ile-de-France
 Rapporteur : Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL), **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)) **et 2 non-participations au vote en qualité de membre du conseil intéressé** (M. Azzédine TAÏBI, Olivier Mathis (par mandat)).

ARTICLE UN: ACCORDE à l'Association régionale des cités jardins d'Ile-de-France une subvention de 1 000€ au titre de l'année 2018.

ARTICLE DEUX: DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1 et sur présentation des perspectives d'actions 2018.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°8.1 : Cession à la SCCV Val du Moulin d'une emprise de terrain de 8m² environ issue du domaine public sis allée Val du Moulin à Stains (93240)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix**

pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la cession pour un montant de 150 euros le m² soit un montant total de 1 200 euros, à la SCCV Val du Moulin de :

- l'emprise issue du domaine public communal d'une surface de 8 m² environ située Allée Val du Moulin à Stains.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique de cession.

ARTICLE TROIS : DIT que les frais de géomètre, d'actes et de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE QUATRE : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 9.1 : Vœu de la majorité municipale contre la loi ELAN

Rapporteur : Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU (par mandat), M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR (par mandat), M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : Le conseil municipal adopte le vœu présenté par la majorité municipale contre la loi ELAN, ci-après :

« Près de 15 millions de personnes sont touchées par la crise du logement, dont 4 millions de personnes mal logées ou privées de domicile. 2400 habitants sont sur la liste des demandeurs de logements dans notre ville.

Chaque année, le rapport publié par la fondation Abbé-Pierre interpelle : La France est malade du mal-logement.

La loi de finances 2018 ampute les moyens des organismes du logement social, via la répercussion de la baisse des aides personnalisées au logement par une baisse des loyers (Réduction du loyer de solidarité.) Cela représente un manque pour l'entretien et l'investissement dans le parc social de près de 800 millions d'euros par an jusqu'en 2019, puis 1,5 milliards d'euros en 2020. A titre d'exemple, cela représente une perte sèche de 11.7 millions d'euros rien que pour le principal bailleur sur la ville, Seine Saint Denis Habitat, soit la totalité de son autofinancement.

Cela met gravement en péril l'entretien courant du parc et les programmes de renouvellement urbain dont les locataires ont pourtant crument besoin.

Stains, qui défend le modèle du logement pour tous, connaît, comme le reste du pays, une situation difficile. La municipalité défend une politique volontariste dans la construction, la rénovation ou encore la prévention des expulsions locatives, avec la signature chaque année des arrêtés anti mises à la rue. La municipalité s'opposera à toute vente du parc de logements sur la ville, comme elle l'a manifesté lors du Conseil d'Administration de Seine Saint Denis habitat le 15 mai 2018.

La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) présentée en conseil des ministres le 4 avril, met en péril le modèle du logement social. Le gouvernement accélère son soutien à la privatisation et à la concentration du secteur.

Les locataires du parc social sont directement visés avec la généralisation du surloyer.

Ce projet de loi oblige également à la vente de logements sociaux, vente dont le prix sera déterminé sans consultation des domaines, vente qui pourra être assurée sans consultation des communes concernées. Pire, le projet de loi autorise la vente en bloc à des investisseurs, livrant le logement social dans les bras de la spéculation immobilière et de possibles marchands de sommeil.

A qui profite la déstabilisation du logement social si ce n'est au secteur privé? Comme pour la SNCF, le gouvernement est guidé par le dogmatisme de la "main invisible du marché" appliquant les recettes de Mme Thatcher qui ont anéanti le logement social et précarisé les britanniques.

Nous lui disons que les priorités sont: la construction massive de logements abordables partout, la rénovation de l'existant, l'amélioration du service aux locataires, la réduction du prix des loyers.

Nous lui disons que le logement social est le logement pour tous, conçu pour accueillir en son sein les conditions de la mixité.

Nous lui disons que le logement est le premier des droits et qu'il appartient à l'Etat de défendre, de protéger et de garantir ce droit fondamental

Pour cela il faut un vrai élan public, fait de portage foncier, de retour des aides à la construction et d'encadrement du marché pour lutter contre la spéculation.

C'est bien cet ELAN-là qui nous sortira de la crise....

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-trois heures et trente minutes**

Le Maire
Azzédine TAÏBI

